

Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois

1 rue Sainte-Anne
BP 19
72 220 ECOMMOY
02 43 47 02 20
communautecommunes@belinois.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Création des Zones d'Aménagement Différées (ZAD) nécessaires à la mise en œuvre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de communes.
 - o Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
 - o Exercice du droit de préemption urbain (DPU) dans le cadre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de communes (une délibération favorable de la commune concernée est nécessaire).
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées.
 - o Est d'intérêt communautaire :
 - le financement de construction de logements sociaux comportant au moins cinq logements destinés au locatif social.
 - La mise en place et le suivi des OPAH et des ORAH.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays du Mans a été approuvé le 29 janvier 2014. Le 30 avril 2018, le Préfet de la Sarthe a validé l'adhésion de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien au syndicat mixte du Pays du Mans. Le périmètre du SCOT inclus désormais 5 intercommunalités : Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Orée de Bercé Belinois, Maine Coeur de Sarthe et Sud-Est du Pays Manceau.

Cette extension du périmètre du SCOT a conduit à engager la révision le 4 mars 2022 pour l'élaboration d'un nouveau document couvrant l'ensemble du territoire comprenant 92 communes et plus de 1620 km² et 314 000 habitants.